Mise en conformité RGPD, les conseils de notre Expert



Depuis le 25 mai 2018, les établissements public ou privés, les associations, les entreprises etc. doivent se mettre en conformité avec un règlement Européen sur la Protection des Données dit RGPD. Face au flou présenté aux organismes, il nous paraissait important d'éclaircir la première étape d'une mise en conformité RGPD : l'Audit RGPD.

Art. 30 du RGPD

« Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. »

Le Net Expert : Monsieur JACOPINI, quels conseils donnerez-vous à tous ceux qui souhaitent mettre en conformité leur établissement ?

Denis JACOPINI :Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données.

Sachez qu'<u>il n'est pas obligatoire de passer par un organisme</u> pour réaliser ces démarches de mise en conformité.

Mieux que ça, <u>une démarche de mise en conformité RGPD peut être aidée et même dans certains cas vous coûter 0€</u>.

En effet, à l'instar du document unique ou d'une démarche qualité, la réalisation de cette démarche par un professionnel n'est pas obligatoire.

Comment faire pour profiter de cet avantage ?

En étant accompagné par un organisme de formation inscrit au datadock.

En effet, si vous disposez d'un budget formation, <u>la mise en conformité RGPD de votre organisme sera prise en charge</u>.

Vous ne vous sentez pas capable ?

Sachez que depuis 2011 j'accompagne des établissements à se mettre en conformité et qu'<u>en seulement 2 entretiens, des personnes apprennent la méthodes</u>
<u>et sont en mesure de l'appliquer</u>.

• Lors du premier entretien, j'explique la démarche et l'essentiel des connaissances pour bien démarrer,

• Après quelques mises en pratique, je vous explique lors d'une second entretien les procédures en détail pour que vous atteignez l'autonomie.

En fonction du temps à votre disposition, nous pouvons aussi bien vous apprendre à réaliser ces démarches en toute autonomie (nous sommes organisme de formation et inscrits au

Datadock et pouvons vous apprendre à réaliser vous même ces démarches) ou bien les réaliser pour vous ou bien un mix des deux.

Pour en savoir plus sur les démarches RGPD que nous proposons, consultez le lien :

https://www.lenetexpert.fr/mise-en-conformite-rgpd-accompagnement-personnalise.

Si vous voulez en savoir plus sur le formateur, vous pouvez consulter cette page : En savoir plus sur Denis JACOPINI et son équipe).

Intéressé par une démarche de mise en conformité avec la CNIL ?

Contatez-nous

Denis JACOPINI DPO n°15945

formateur n°93 84 03041 84

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une <u>expérience d'une dizaine d'années</u> dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de <u>mise en conformité avec le RGPP</u>.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Sources : Denis JACOPINI

Attention ! Voici ce que les cyberdélinquants vous réservent… | Denis JACOPINI



Ingénieux, fourbes, malicieux... Des qualificatifs qui désignent bien les cyberdélinquants qui parasitent la toile, nos réseaux sociaux. Pourtant s'ils rivalisent d'astuces en tout genre, un mode opératoire se dessine sous nos yeux. A nous de savoir les identifier et de préserver l'intégrité de nos informations personnelles, et de notre portefeuille.

Dans le souci de vous faire de vous-même votre première protection contre ces cyberdélinquants, la Plateforme de lutte contre la cybercriminalité de Côte d'Ivoire (PLCC-CI) vous donne quelques types d'arnaque que ces derniers utilisent pour nous spolier.

Voici dans les grandes lignes, quelques-unes des arnaques auxquelles la PLCC fait face et que vous devez apprendre à identifier.

CHANTAGE A LA VIDEO

Cette escroquerie consiste pour le cybercriminel à :

- Faire connaissance avec sa victime sur les réseaux sociaux, site de rencontre, forum, etc.
- Établir une relation de confiance au fil des discussions
- · Proposer à la victime de passer sur un service permettant la visiophonie par webcam
- Favoriser une conversation vidéo plus intime puis profiter pour capturer le flux vidéo des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée de la victime
- Demander de fortes sommes d'argent à la victime en menaçant de diffuser ces vidéos sur internet

ARNAQUE AUX FAUX SENTIMENTS

Une arnaque classique. Elle consiste pour le cyber délinquant d'établir une relation de confiance avec sa proie pour mieux l'attendrir puis l'arnaquer ensuite.

ACHAT /VENTE :

En réponse à une offre de vente en ligne sur internet, un prétendu acheteur résidant ou en déplacement en Côte d'Ivoire demande les coordonnées bancaires ou autres du vendeur pour un virement ou l'expédition dudit marchandise avec fausse promesse de règlement des réceptions.

L'escroc passe des commandes de matériels à des exportateurs ou des entreprises en France au nom d'entreprises fictives et propose de payer soit par des cartes de crédit, soit par virement.

SPOLIATION DE COMPTE MAIL OU DE RESEAUX SOCIAUX :

Cette pratique consiste pour le cyber délinquant de prendre possession de votre compte mail ou autre dans le but de perpétrer une usurpation d'identité en envoyant des emails à vos correspondants, en leurs apprenant que soit vous a eu un accident soit vous êtes fait agressé et que vous avez besoin d'argent.

USURPATION D'IDENTITE :

Elle consiste pour le cyber délinquant de se faire passer pour vous. En pratique, c'est le fait pour l'usurpateur d'utiliser soit votre photo, votre carte d'identité ou toute autre chose vous appartenant et qui vous représente.

DETOURNEMENT DE TRANSFERT :

La pratique consiste pour l'escroc de faire le retrait de l'argent qui vous était destiné à votre insu. Pour ce faire, il collecte des informations sur les codes de transfert et aidé par d'autres personnes, il fait le retrait avec de fausse pièce.

FRAUDE SUR SIMBOX :

C'est une technique frauduleuse qui consiste à transiter les appels internationaux en appel et ce au préjudice de l'opérateur de téléphonie et du gouvernement.

FRAUDE SUR COMPTE / BANCAIRE :

C'est l'utilisation frauduleuse de numéro de carte ou compte pour réaliser des paiements sur internet.

FRAUDE INFORMATIQUE :

C'est le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système dans tout ou partie d'un système de traitement pour l'entraver, soit pour le supprimer ou, modifier ou le copier.

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source

http://cybercrime.interieur.gouv.ci/?q=article/cybercriminalit %C3%A9-attention-voici-ce-que-les-cyberd%C3%A9linquants-vous-r%C3%A9servent%E2%80%A6

Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité | Le Net Expert Informatique



Des policiers en formation de lutte contre la cybercriminalité

Une session de formation sur la prévention et la lutte contre la cybercriminalité a été lancée dimanche au profit de cadres spécialisés de la Police algérienne à l'Institut national de la police criminelle de Saoula (Alger), indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

La session de formation « s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des démarches du directeur général de la sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel à travers des sessions de formation technique de haut niveau au profit des cadres de la Sûreté nationale dans le domaine de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes », précise la même source.

Cette session de cinq jours, encadrée par des experts de la police iranienne, porte notamment sur l'échange d'expériences en matière de législations internationales et les meilleures pratiques et techniques de la coopération internationale en la matière en vue de renforcer la lutte contre ce type de criminalité ».

Nous organisons régulièrement des **actions de sensibilisation ou de formation** au risque informatique, à l'hygiène informatique, à la cybercriminalité et à la mise en conformité auprès de la CNIL. Nos actions peuvent aussi être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous Denis JACOPINI Tel : 06 19 71 79 12 formateur n°93 84 03041 84

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Cet article vous plait ? Partagez !
Un avis ? Laissez-nous un commentaire !

Source

Formation Data protection

officer (DPO)



Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).

Quel est son rôle et ses obligations ?

Data protection officer : définition

Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).

Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire

Arnaque au renouvellement de Nom de Domaine de votre site Internet | Denis JACOPINI





Affligé, j'ai décidé aujourd'hui de vous faire part des dessous d »une arnaque qui peut concerner tout propriétaire de site Internet ou de de nom de domaine.

Si vous avez un site Internet avec son propre nom de domaine ou si vous n'avez que le nom de domaine seul, vous savez très probablement que vous devez chaque année sortir votre chéquier ou votre carte bleue pour payer la redevance annuelle relative au nom(s) de domaine(s) .com, .net, .org, .fr relative à votre ou vos site(s) Internet.

En réalité, le nom de domaine que vous payez chaque année ne vous appartient pas. Il appartient au registre des noms de domaines NIC (Network information Center), organisation qui gère la base de données contenant des informations sur les sous-domaines ou domaine de second niveau. Cet organisme loue le nom de domaine à un registrar, qui, très probablement le sous-loue à un professionnel, et lui même vous le sous-sous-loue.

Rassurez-vous, ça a l'air complexe comme ça mais ça fait des dizaines d'année ce ça fonctionne comme ça et ça fonctionne très bien.

L'arnaque est la suivante :

Vous avez par exemple l'habitude de renouveler auprès de votre prestataire de services Internet préféré, votre nom de domaine, l'hébergement et les services internet associés disons par exemple au ler Juillet (date d'anniversaire de votre nom de domaine, si vous avez opté pour une location annuelle.

Et tout à coup, vous recevez, en cours d'année un e-mail ressemblant à celui ci-dessous vous invitant à renouveler votre nom de domaine. Méfiez-vous de ces pratiques frauduleuses que l'on appelle « slamming ».

Le slamming consiste à faire pression sur le titulaire d'un nom de domaine afin de lui dérober des sommes parfois astronomiques. Cette pratique existe dans d'autres domaines, notamment les télécommunications. En vous incitant à renouveler vos abonnements chez un nouveau fournisseur sous peine de voir disparaître votre nom de domaine, par exemple, le voleur compte sur votre crédulité, la peur et l'urgence, pour tirer profit de la situation.

De: noreply@rcptnum3086.com [mailto:noreply@rcptnum3086.com]
Envoyé: jeudi 3 décembre 2015 06:14
A: Locataire du nom de domaine locataire@NomDeDomaine.com
Objet: RE. Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com RE: Attn: Domain Registration for NomDeDomaine.com Domain Name: NomDeDomaine.com Invoice # DEC-2-1088-3265587 Bill To: Locataire du nom de domaine Invoice Date 12/2/2015 Terms Net 15 24 avenue de la Paix Due Date 12/7/2015 Document de Denis JACOPINI P.O.# (C) 2015 SECURE ONLINE PAYMENT Domain Name Date Range Price Term NomDeDomaine.com 12/2/2015 - 12/2/2016 \$75.00 Dear Locataire du nom de domaine. Don't miss out on this offer which includes search engine submissions for NomDeDomaine.com for 12 months. There is no obligation to pay for this order unless you complete your payment by 12/7/2015. Our services provide submission and search engine ranking for domain owners. This offer for submission services is not required to renew your domain registration. Failure to complete your search engine registration by 12/7/2015 may result in the cancellation of this order (making it difficult for your customers to locate you using search engines on the web). You are under no obligation to pay the amount stated above unless you accept this offer by 12/7/2015. This is a courtesy reminder for NomDeDomaine.com. This offer for NomDeDomaine.com will expire on 12/7/2015. Act Document de Denis JACOPINI For Domain Name: NomDeDomaine.com SECURE ONLINE PAYMENT

Exemple de message reçu incitant fortement à renouveler d'urgence.

Les anomalies détectées sont :

- Le « Date Range » ne correspond pas au dates d'anniversaire et de renouvellement réelles,
- Le prix est démesuré par rapport au prix que doit vous facturer votre prestataire de service,
- La fiche vous montre une offre limitée à une semaine (l'affaire du siècle à ne pas laisser passer !!!)

TOUT CECI EST FAIT, PAR INGÉNIERIE SOCIALE, POUR VOUS OBLIGER A VOUS ENGAGER A CHANGER DE PRESTATAIRE DE GESTION DE NOM DE DOMAINE Les conséquences possibles :

- Prix du nom de domaine qui est plus élevé que celui de votre prestataire;
- vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion du nom de domaine et l'hébergement sur lequel il va pointer
- vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion des sous-domaines ;
- vous donnez tous les pouvoirs à cet organisme sur la gestion de toutes vos adresses e-mail.

Nos conseils

Si votre prestataire répond toujours à vos mails ou au téléphone, rapprochez-vous de lui et demandez lui son avis.

Privilégiez de continuer à traiter avec lui que de traiter avec un organisme que vous ne connaissez pas, qui communique avec la langue de Shakespeare que vous ne maîtrisez peut-être pas et qui adopte ce type de pratique pour récolter de nouveaux clients...

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Sources: Denis JACOPINI & http://blog.nordnet.com/noms-de-domaine-2/cybersquatting-noms-de-domaine-2/les-arnaques-aux-noms-de-domaine.html

« Bloctel », la nouvelle
« liste rouge » contre les
spams téléphoniques | Denis
JACOPINI



Invitation par SMS à télécharger une vidéo, demande de rappel d'un correspondant inconnu, démarchage pour une cuisine, des fenêtres en PVC ou des panneaux solaires… Tout possesseur d'un téléphone mobile a déjà dû faire face à ces nombreuses sollicitations, plus ou moins intrusives.

Message Aujourd'hui 13:22



Info message vocal. Vous avez une notification vocale disponible. Cliquez pour l'écouter : http://allo-mms.com/

Depuis le 1er juin, les particuliers qui le désirent peuvent inscrire gratuitement leurs numéros (fixe et portable) sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » (bloctel.gouv.fr), mise en place par l'Etat.

Elle va remplacer la liste « Pacitel » créée en 2011, à l'initiative du gouvernement, par la Fédération française des télécoms. Cette dernière regroupe les principaux opérateurs (hors Free). Contrairement à Pacitel, l'ensemble des entreprises de démarchage auront obligation de se conformer à cette nouvelle liste Bloctel, sous peine d'amende allant jusqu'à 75 000 euros. Ils devront chaque mois retirer de leurs bases de données les numéros de téléphone inscrits sur la liste.

LA MAJORITÉ DES DÉMARCHAGES SE FAIT DEPUIS L'ÉTRANGER

Martine Pinville, secrétaire d'Etat en charge du commerce, qui a pris la succession de Carole Delga, à l'origine de l'entrée en vigueur de ce système, se dit « confiante » dans le succès de cette plate-forme. Mais elle précise que si un démarchage abusif est constaté, « il faudra à ce moment-là relever le numéro de téléphone et, si possible, le nom de la société qui a appelé, afin de nous le signaler sur Bloctel ou à la DGCCRF. Nous ferons les poursuites nécessaires ». Difficile toutefois d'identifier un numéro bien souvent masqué. L'autre écueil réside dans le fait que la majorité des démarchages se fait depuis l'étranger… [Lire la suite]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

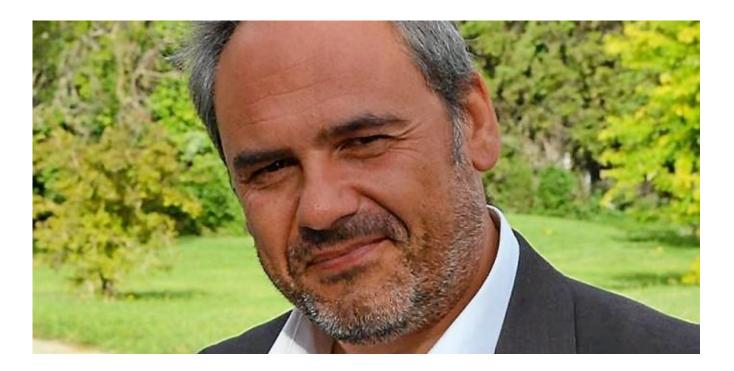
Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : « Bloctel », la nouvelle « liste rouge » contre les spams téléphoniques

Victime d'une fraude sur

votre carte de paiement ?
L'état met à votre
disposition une nouvelle
plateforme : Percev@l



Depuis quelques jours, un nouveau téléservice est disponible sur service-public.fr. Il permet aux victimes de fraude à leur carte de paiement de se signaler auprès des autorités.

Un tel service était nécessaire et attendu depuis longtemps. En effet, la fraude aux cartes de paiement a lieu essentiellement sur Internet aujourd'hui (à plus de 70% selon les statistiques publiées par l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement). Cela veut dire que le lieu où se commet réellement l'infraction n'a en général aucun rapport avec l'endroit où se trouve la victime. De surcroît, c'est le cumul des informations provenant des nombreuses victimes qui permettra d'identifier les fraudeurs et leur mode opératoire et facilitera la coopération internationale (plus facile si on peut identifier un préjudice conséquent lié aux mêmes auteurs).

Lorsqu'on constate un paiement frauduleux avec son numéro de carte bancaire (en consultant son relevé de compte en ligne, ou encore en étant prévenu par sa banque ou son prestataire de paiement), les opérations suivantes peuvent maintenant être réalisées par les victimes:

- Mettre sa carte en opposition en contact son organisme de paiement (en général par un simple appel téléphonique)
- Réaliser son signalement sur le téléservice Percev@l (on le retrouve simplement sur le site service-public.fr en cherchant Percev@l ou « fraude carte bancaire »)
- Transmettre le récépissé fourni par Percev@l à sa banque pour faciliter les opérations de remboursement [lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

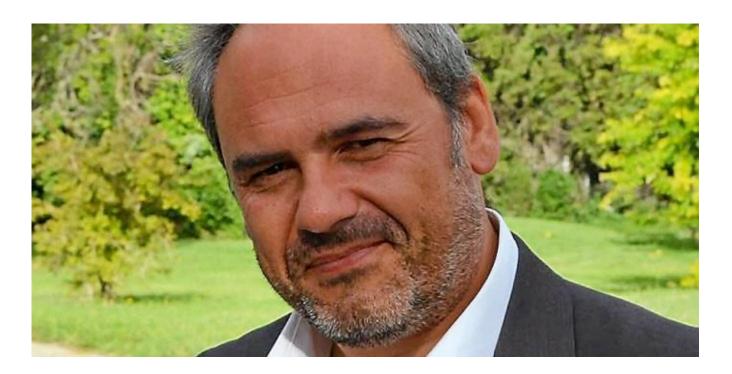
Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : Percev@l — plateforme de signalement des fraudes aux cartes de paiement — est ouverte! — Investigation & transformation numériques

La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?



La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Il n'est pas possible pour l'employeur d'utiliser les résultats de la géolocalisation si ce n'est pas déclaré à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et sans que le sache le salarié, encore moins si l'entreprise possède déjà un moyen de contrôler la durée de travail. Si un salarié a une liberté de son temps de travail, c'est surtout le résultat qui compte.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Quels sont les droits et devoirs des salariés en matière de sécurité informatique

La durée du travail de tous les salariés peut être contrôlée par un système de géolocalisation ?

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

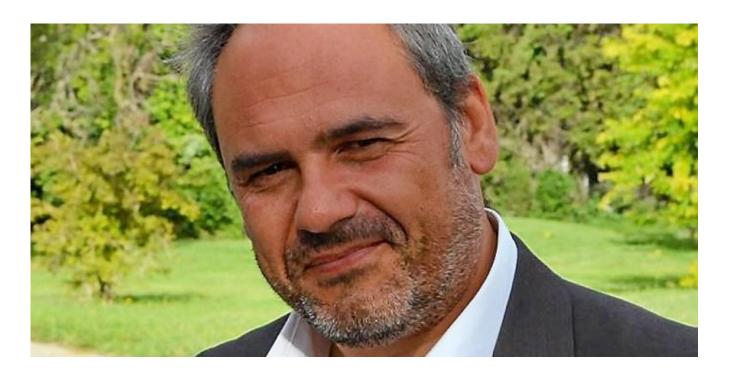
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous** mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous



Notre Expert, Denis JACOPINI est Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Denis JACOPINI a bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi facile pour moi d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous transmettre mon savoir, vous dévoiler ma technique et mes outils car c'est bien ce qu'attendent les personnes qui font appel à nos services. ».

Source : Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? — La Voix du Nord

Commet se prémunir du phishing | Denis JACOPINI



Le phishing, francisé sous le nom de "hameçonnage », est une méthode de fraude qui sévit sur le Web depuis 2005. Cette dernière permet de soutirer des données sensibles en exploitant les failles informatiques pour piéger les internautes.

[popup show= »ALL »]

Un phénomène actuel omniprésent

L'actualité ne cesse d'en rapporter les méfaits :l'attaque de TV5 Monde, la création d'un phishing Google qui ressemble comme deux gouttes d'eau au célèbre moteur de recherche et l'élaboration d'une opération phishing pour s'évader d'une prison sont autant de phénomènes d'actualité qui démontrent que ce genre de fraude est de plus en plus perfectionné. Il est d'ailleurs estimé qu'un Internaute sur 10 se laisserait prendre au piège, c'est ce que révèle un article de Metronews. Afin de contrer ce phénomène,l'association Phishing-Initiative a été créée dans le but de protéger les internautes et de freiner les tentatives de phishing, toujours plus nombreuses.

Comment reconnaître un mail frauduleux ?

Comment repérer le vrai du faux ? Voici quelques méthodes qui permettent de voir si vous avez à faire à une tentative de phishing par e-mail :

- Votre e-mail semble provenir de votre banque et a l'air d'en être une copie originale, avec son logo et ses couleurs. Commencez par lire le message, si vous trouvez des erreurs d'orthographe ou des erreurs d'affichage, vous saurez qu'il ne s'agit alors que d'une pâle copie.
- Un message vous invite à vous rendre sur une page externe. Méfiance ! Avant de cliquer sur le lien, passez la souris sur le lien sans cliquer dessus. En bas à droite, vous découvrirez une URL « bizarre », qui n'a rien à voir avec l'entreprise.
- Le mail est trop insistant (dans le pire des cas, vous prédit une catastrophe) et vous demande expressément de donner vos codes bancaires et informations personnelles.

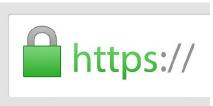
En voici un exemple type :



Flicker – phishing_exemple hameconnage pardownloasource.fr, CC BY 2.0, Certains Droits Réservés

Comment effectuer un paiement en ligne sécurisé ?

• Comment éviter la fraude et payer en toute sécurité quand vous faites vos achats en ligne ? Comment savoir s'il ne s'agit pas d'une tentative de phishing ? Vérifiez toujours lors de votre paiement que le site est sécurisé : l'URL débute par « https» et est accompagnée d'un petit cadenas, de cette façon :



Flickr — https par Sean MacEntee, CC BY 2.0, Certains Droits Réservés Et si vous ne souhaitez pas livrer vos coordonnées bancaires lors d'un achat en ligne, il existe des modes de paiements alternatifs qui ne nécessitent pas vos données bancaires. Pus sûrs, ils ne sont toutefois pas infaillibles :

- PayPal, que l'on ne présente plus, permet de la même manière d'acheter ou de vendre en ligne sans livrer le moindre code bancaire grâce à un compte virtuel qu'il est possible de remplir selon vos besoins. Si des systèmes tels que PayPal sont régulièrement confrontés à des tentatives de phishing (vigilance donc !), le fraudeur ne peut cependant remonter à votre compte en banque, ce qui vous offre une sécurité supplémentaire.
- La carte virtuelle prépayée autorise un paiement en ligne sécurisé puisqu'en aucun cas vous ne livrez vos coordonnées bancaires sur Internet. Pour comprendre comment cela fonctionne, vous pouvez vous fier aux instructions de Paysafecard.
- Concernant le m-paiement, soit le paiement par mobile, Apple Pay utilise les concepts de jetons de paiement et l'identification biométrique pour une protection optimale. Mais, malgré la technologie développée par Apple, des hackers ont réussi à mener une vaste fraude bancaire en volant des données bancaires et en les installant sur de nouveaux Iphone.

Quel que soit votre moyen de paiement en ligne, restez vigilants !

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre) Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances

similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître ! Commandez sur Fnac.fr https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en (Symantec) 13,8 Milions de victimes Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source

https://www.globalsecuritymag.fr/Cybercriminalite-se-premunir-du,20150429,52544.html

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement



Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.



```
Depuis le 25 mai 2018, le RGPO (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CMIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur confronité.
                                                                                                                                                                                                                                                                                      2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD
                                                                                                                                                                 1.
Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (ci-dessous).
   Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (Consultez notre page « Initiation au RGPD, Formation RGPD pour DPD / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats et Experts comptables »).
 Je me présente : Demis JACOPINI. Je suis Expert de jurtice en informatique <u>spécialité en coherciminalité en BORN (protection des hommées à Caractère Personnel).</u> consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientêt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des bonnées à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant OIII (CII : Correspondant OIII) (C
Now southaiter vous mettre en conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et de Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous mettre en conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous nettre conformité avec le Réglement (UE) 2016/079 du parlement européen et de Conseil en la conformité devaient se dérouler (et enceré à ce jour avec le RÉGO) selon 3 phases principales :

1. « Analyse de risque ;

2. « Nise en place de la conformité RGO » avec amélioration des traitements et les neuros corrections es parlement se vue de les rendre acceptables ou conformes. Cet i inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;

3. « Suivi de l'évolution des traitements et se de l'evolution des traitements et les des risques (yet ce suivi à pour principal Intérêté de mantement votre conformité RGO dans le temps.
                                                                                         Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisisser si vous souhaiter :

- « Apprendre à faire » (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;

- « Faire » (nous vous apprenons et vous poursuiver le maintien de la sies en conformité tout en apart écurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprimez le bessin) ;

- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les démarches de mise en conformité de votre établissement en totale autonomie et vous établissons répulsirement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la OIIL).

CONTACTEZ-NOUS AVEC Le formulaire : d'edessous
                                                                                                                                                     Description of the property of
                                                                                                                  Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.
                                        Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.
                                                                                                                                                                                                                                           N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     Votre adresse de messagerie (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                                                          Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)
                                                                                                                              Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.
                            Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saissies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendra rapidi
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES..
                                                                                                                                                                                                                                        Votre demande, vos attentes...:
                                                                                                                                                                                                                  Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ?

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ?

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           OBui⊕NonOJe ne sais pas
OBui⊕NonOJe ne sais pas
                                             WOTHE SYSTIME INFORMATIQUE

so décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'émumération, connaître les équipments qui ont un quelconque accès à des domnées à caractère personnel avec pour chacum des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s)

Exemple:

- 1 avereur Will avec site Internet pour faire connaître eun activité;

- 1 orienteur price avec opiciel de leur europée avec des l'entretin pour facturer nes clients;

- 2 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des pror pas correspondres evec des clients et des propressors l'englis de compatibilité pour faire la comptabilité de la structure;

- 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des propressors l'englis de compatibilité pour faire la comptabilité de la structure;

- 1 avec logiciel de messagerie électronique pour correspondre avec des clients et des propressors logiciel de compatibilité de la structure;

- 2 averagement des compatibles des compatibles pour formation pour facturer nes clients.
                                                                                                                                                                                                                   Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ?
Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?
Avez-vous des données dans le Cloud ?
Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          OOui⊕Non⊙Je ne sais pas
                                                                                     VOS TRAITEMENTS DE DOINNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?
                                                                                                                                                     DIMENSIONMEMBY DE VOTRE

Numbre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipement informatique ?

Numbre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Perci d'énamérer les services** de votre structure :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    PRESTATAIRES 6 5005-TRAITANTS

Travailler-vous avec des sous-traitants ?

Merci d'énunérer ces sous-traitants ;

Travailler-vous avec des prestatiantes qui interviennent dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énunérer ces prestatires ;

Avec combien de sociétés () d'informatique travailler vous ?

Merci d'énunérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles interviennent et eventuellement leur pays :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           OOui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          O0ui⊕Non⊙Je ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   0 🔻
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD
                                                                                                                                             Worte établissement échange t-il des données avec l'étranger ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Les personnes utilisant unéquipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au NGMO ?

Si vous ou vos collaborateurs n'ent pas été ensaibilisées na MGPO, souther-vous suivre une formation ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
                                                               VOS LOCIUX

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou ves locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposer-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ?

Si 'Oui*, (ombien ?

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (et pays japs en France du ou des lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exerces
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                00u1⊕n∪
                                                                                                                                                                                                                                INcus pouvons vous accompagner to de différentes manières.

A) Bous pouvons vous promptre à deverier autonome (normation);

B) Nous pouvons vous promptre à deverier autonome enuveir (accompagnement, audit + formati
() Vous pouvons vous accompagner au début puis vous aider à devenir autonome enuvier (accompagnement, audit + formati
() Vous pouvons vous accompagnement pour laite de la démarche de miss en conformité (accompagnement);

D) Nous pouvons vous accompagnement sondaite de naine de moit en déclaits (accompagnement);

Quel type d'accompagnement sondaite vous de notre part (Apl/UP - déclaits) ?
                                                                                                                                                                                                                                               Si yous Le souhaits, your power may replace the statement of sufferentiant complementare telles que:

Nombre d'agences au testal (qui dependent des communiques des informations complementaire telles que:

Nombre d'agences au testal qui ent pas leur propre numbre SIMPI);

Nombre d'agences au testal qui ent pas leur propre numbre SIMPI);

Nombre d'agences au testal qui ent pas leur propre numbre SIMPI);

    nounce o agences que voire siturcine a en riance;
    Urgence de votre projet;
    Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.

                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             Envoyer les informations saisies
```

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert

Source : Denis JACOPINI